



Partir en vacances avec l'aide de la Caf

Deux types d'aides aux vacances pour les familles

Tous les ans, des millions d'enfants, de familles et de jeunes ne partent pas en vacances, en grande partie pour des raisons financières. Pourtant, les vacances sont essentielles. C'est pourquoi, chaque année, et sous certaines conditions, la Caf soutient des familles et les aide à concrétiser et financer leur projet de vacances, séjours familiaux, colos ...

La Caf des Pyrénées-Orientales propose deux types d'aides aux vacances :

- l'aide aux vacances familiales (Avf)
- l'aide aux vacances enfants (Ave)

Si vous remplissez les conditions, la Caf vous a automatiquement averti(e). Dans ce cas, vous avez reçu une notification dans votre Espace Mon Compte, rubrique Courriers/Courriels, ou par courrier si votre adresse mail n'est pas connue de la Caf. Les modalités de prise en charge par votre Caf (taux de prise en charge) sont indiquées sur la notification ou le document que vous avez reçu.

Si vous ne recevez pas d'information de votre Caf, c'est que vous n'avez pas droit à l'aide aux vacances pour cette année.

Retrouvez toutes les informations sur le site Caf.fr > Allocataire > Ma Caf > Vie personnelle